



## APPEL À CANDIDATURES

**Vous souhaitez devenir entrepreneur ?**

**Le BAR-RESTAURANT-ÉPICERIE de Ferrières  
cherche un nouvel exploitant pour développer son activité**

***« Mon commerce d'ici » est fait pour vous !***

### Contexte et présentation du concept

Afin de favoriser la réouverture de son bar restaurant et proposer à ses habitants des services complémentaires, la commune de Ferrières a choisi de faire appel aux services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO) pour développer le concept « **Mon commerce d'ici** ».

L'objectif est de **redonner vie à des espaces commerciaux vacants** mais aussi de préserver le lien social et rendre service à la population locale.

Cette opération a aussi pour but de **faciliter la création d'entreprises et d'emplois** en incitant des porteurs de projet à développer leur commerce « grandeur nature » tout en étant largement accompagnés en amont afin de sécuriser leur projet et de leur donner toutes les clés pour réussir.

La commune de Ferrières, en partenariat avec la CCIO, souhaite **créer les conditions nécessaires pour la réussite du futur commerce** avec notamment :

**1) Un local :**

- un **local rénové et répondant aux normes**, idéalement situé
- un **loyer modéré, évolutif**
- l'**absence de droits d'entrée** ou de frais d'agence immobilière

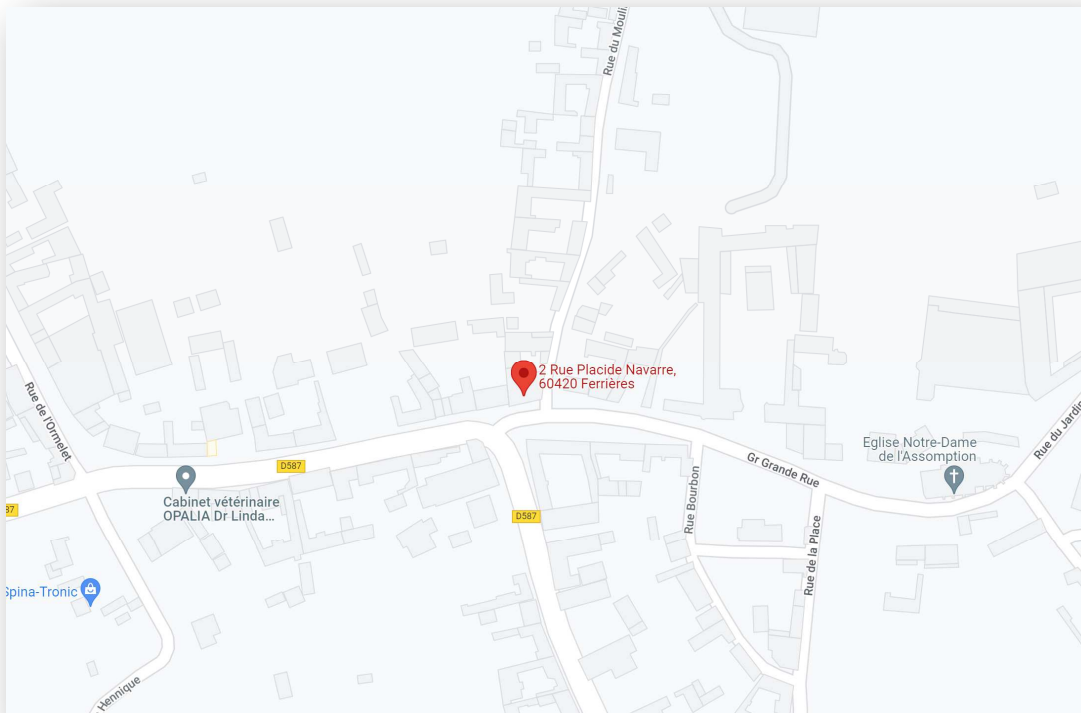
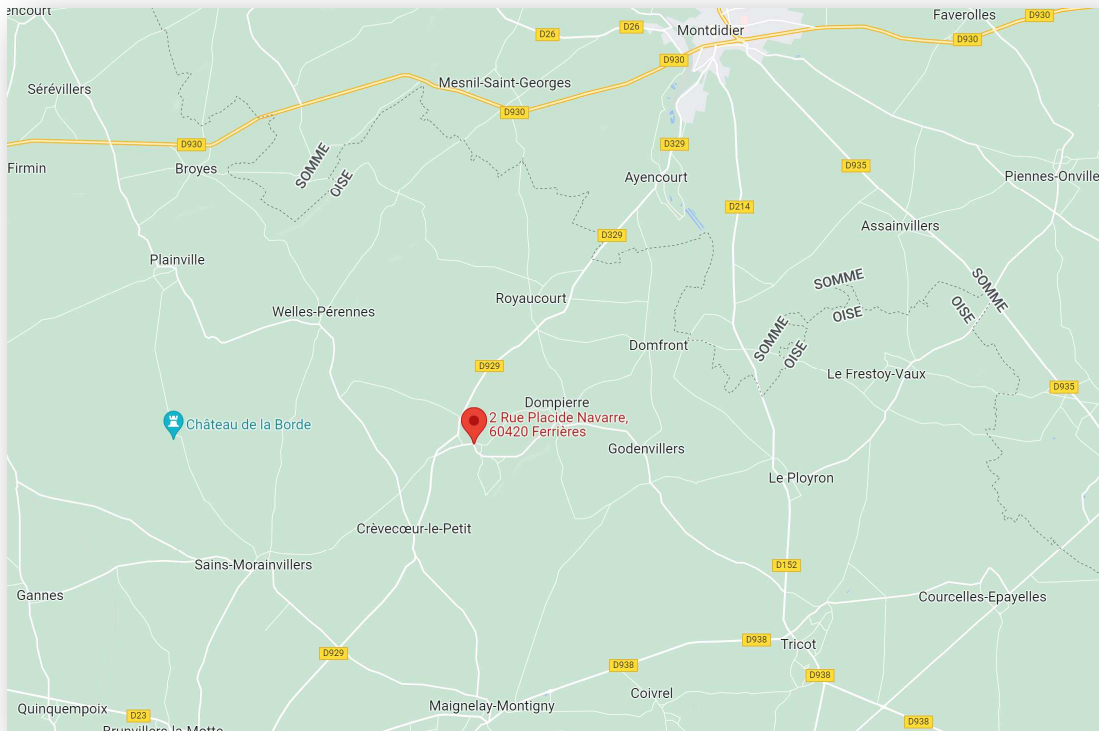
**2) Un accompagnement :**

- un **coaching personnalisé** assuré par les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise pour préparer votre projet et assurer son développement une fois l'entreprise créée
- un **suivi individuel** assuré par les experts de la CCIO
- des **formations** accessibles à tous les stades de votre projet : étude de marché, prévisionnel financier, juridique, développement commercial, marketing...
- un **appui financier** : recherche de subventions, prêt d'honneur et étude de l'opportunité de lancer une campagne de financement participatif
- un soutien dans votre **communication** de lancement

Ce projet a pour vocation d'aider le commerçant en lui offrant la possibilité d'être véritablement accompagné pour formaliser son projet. Il aura la possibilité à travers ce dispositif d'être formé avant son installation puis de s'installer durablement à Ferrières, à travers un bail précaire d'un an, suivi d'un **bail classique 3-6-9, sur la base d'un loyer modéré et évolutif.**

Le local « Mon commerce d'ici »

1) Emplacement du local



Le local commercial mis à la disposition du porteur de projet est localisé sur **2 rue Placide Navarre, à Ferrières.**

La boulangerie et le salon de coiffure sont à ce jour les seuls commerces du village. Le bar-restaurant-épicerie sera vecteur de lien social et rendra plusieurs services à la population, jeux, relais poste, relais colis...

La commune de Ferrières est située au centre de l'Oise, dans la Communauté de Communes du plateau Picard. La population officielle est de 500 habitants.

## **2) Disposition du local**

L'établissement aux normes PMR, comprend une salle de bar, une salle de restauration pouvant accueillir 30 couverts, une cuisine équipée, des toilettes, ...

La surface totale est de 180 m<sup>2</sup>, dont 120 m<sup>2</sup> dédiées à la consommation de la clientèle

## **3) Bail commercial**

Le local, situé au **2 rue Placide Navarre, à Ferrières** appartient à **la mairie, qui reste propriétaire de la licence 4.**

Un **bail commercial classique** sera proposé au porteur de projet sélectionné et signé avec la mairie à l'issue du bail précaire d'un an et chacune des parties est d'accord.

## **4) Loyer**

Un loyer mensuel progressif sera proposé comme suit :

- ✓ Première année :150 €/mois, soit 1 800 € à l'année
- ✓ La seconde année : 300 €/mois, soit 3 600 € à l'année
- ✓ La troisième année : 450 €/mois, soit 5 400 € à l'année
- ✓ La quatrième année : 600 €/mois, soit 7 200 € à l'année

Le petit matériel (vaisselle, ustensiles) sera fourni par l'exploitant

## Les candidatures

### 1) Projets éligibles

Toute création ou développement d'un bar restaurant, expérience exigée.

Relais colis, relais poste, FDJ...

### 2) Modalités de réponse

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature et à fournir les pièces et informations décrites en dernière page.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Benjamin MARTIN au 06 33 50 55 97 ou par mail à [benjamin.martin@cci-oise.fr](mailto:benjamin.martin@cci-oise.fr)

### 3) Délais de réponse

Les candidatures devront être adressées **avant le 15 août 2022** par mail à [commerce@cci-oise.fr](mailto:commerce@cci-oise.fr)

### 4) Processus de sélection

L'appréciation des dossiers est assurée par la mairie, propriétaire du local et la CCI de l'Oise, organisés en Comité de sélection.

Les candidats présélectionnés seront notifiés par mail et/ou par téléphone.

Dans un second temps, les membres du Comité de sélection auditionneront les candidats présélectionnés afin qu'ils présentent leur projet. S'en suivra un temps d'échange avec le candidat sur ses objectifs, sa vision du marché et de l'entreprise, ses compétences professionnelles, etc.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Le commerçant sélectionné pourra alors bénéficier de l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise avant d'intégrer le commerce.

### 5) Critères d'appréciation

Le comité de sélection statuera sur :

- La **faisabilité et la viabilité économique** du projet
- Le positionnement **de l'offre et la diversité des services proposés**
- La capacité à participer à la **dynamisation du village** (organisation d'animations, aptitude à attirer une clientèle extérieure...)
- **L'expérience professionnelle**, la motivation et le dynamisme du candidat

Le cas échéant, le comité de sélection se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et toute pièce qui lui semblera nécessaire. Il se réservera la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes aux attentes de la commune.

## 6) Engagements des partenaires

Le Comité s'engage à :

- Assurer le **suivi de l'implantation et du développement** du porteur de projet et définir avec lui des objectifs propres à son activité
- **Apporter une aide technique et un accompagnement adapté**, en fonction des besoins du porteur de projet
- **Fournir une aide logistique**, c'est-à-dire un local en bon état d'usage et loué à un tarif modéré
- **Accompagner la recherche de financements** (subvention spécifique liée au présent appel à projet et autres formes de financement dont financement participatif).

## 7) Engagement du Porteur de Projet

Le porteur de projet s'engage à :

- Exercer son activité au minimum **cinq jours par semaine** avec une amplitude horaire suffisante. Il devra se conformer au Code du Travail, notamment en termes de temps de repos hebdomadaire et de durée maximale journalière autorisée ;
- Participer à la **vie locale et à la dynamique collective** du village notamment lors des animations organisées par la commune de Ferrières
- Aménager et maintenir l'espace intérieur et extérieur en bon état d'entretien et de propreté à ses propres frais ;
- Verser un loyer à la mairie, dans les délais impartis ;
- Respecter les termes du règlement et du contrat de bail commercial

## **LISTES DES PIÈCES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Dossier de Candidature dûment rempli.
- Copie de la pièce d'identité
- Statuts de la société et K bis de moins de trois mois (si existants)
- Tout élément d'information pouvant permettre d'enrichir le dossier (plaquette de présentation, étude de marché si réalisée...)
- CV